



Suite de le première demande

Par **Angik**, le **21/07/2008** à **09:11**

Je vous remercie de m'avoir répondu. En effet, la première ordonnance du juge disait que mon père pouvait me voir un samedi sur deux dans un centre de médiation familiale. Mais à l'âge de mes 7 ans j'ai fait la demande auprès de ma mère de voir mon père plus souvent. Ma mère l'ayant accepté, mes parents se sont mis d'accord pour que mon père me voit un week end sur deux et les vacances lorsque je le souhaitais. Cependant, nous ne sommes pas parus devant un juge. Est ce que nous pouvons faire quelque chose afin que je vois mon père comme dans l'accord? Merci